

Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Informatique et de la Communication (ETNIC)

A.Gt 22-06-2016

M.B. 29-12-2016

Désignation de fonctionnaires généraux en qualité de mandataires

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juin 2016 formalise la prolongation jusqu'au 31 juillet 2016 du mandat de Monsieur Michel POULEUR dans la fonction suivante: Administrateur général de l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication en application de l'article 22 alinéa 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII.

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2016 formalise la désignation de Monsieur Lionel BONJEAN par mandat dans la fonction suivante : Administrateur général de l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication à partir du 1er août 2016 par application de l'arrêté du Gouvernement du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, une requête signée et datée peut être introduite contre ces nominations endéans les soixante jours après cette publication.

La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et moyens doit être envoyée sous pli recommandé à La Poste au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles.

Toute personne justifiant d'un intérêt peut obtenir une copie conforme de ces arrêtés de nomination auprès de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Communauté française.